

semblent avoir pour principe non pas tant de réaliser le plus qu'elles peuvent du trafic qui se présente mais surtout de s'en emparer. Les distances sont négligées, les anciens tarifs sont mis de côté. Tout est sacrifié afin d'avoir le trafic. Nous savons parfaitement bien que les tarifs de transports entre New-York, Boston et certains points de l'ouest sont à peu près ceux qui existent entre Montréal et l'ouest.

Si vous paralysez l'action de Montréal en lui imposant des travaux coûteux que la population ne demande pas, qui ne sont pas sollicités par les intérêts maritimes, vous allez vous punir vous-mêmes, si vous considérez que votre décision sur cette question atteint Montréal seulement.

Au risque de me répéter, je sollicite une fois de plus tous ceux qui font des affaires dans Ontario ou dans le Nord-Ouest, ou qui y demeurent, de travailler à la réalisation de ce que je crois être du devoir de la Confédération, soit, faire de Montréal le port le moins coûteux qu'il y ait de ce côté-ci de l'Atlantique.

En agir ainsi vous serait avantageux, et si vous vous faites illusion au point de croire que Montréal peut fort bien être pressurée ainsi, vous êtes la victime d'une aberration qui sera dissipée un jour ou l'autre.

Je combattrai ce projet de loi avec toute l'énergie que je possède, et je compte en avoir dit assez pour rallier à ma cause une grande proportion des membres de cette Chambre.

Permettez-moi de répéter une fois de plus que toute tentative d'enrôler la partie est contre l'ouest est une véritable blague. À l'heure qu'il est, cette question n'est pas du tout en jeu. Je suis convaincu que les Français qui demeurent dans la partie est sont tout aussi intéressés que moi à ce que le port de Montréal reste l'un des moins coûteux du Canada, et l'on devrait aspirer à en faire tôt ou tard un port absolument libre de tout impôt. Tout le monde sait, je suppose, que les commissaires ont jusqu'à une date récente payé les frais de leurs opérations au moyen de l'émission d'obligations et de valeur qui ont été bien accueillies par ceux qui avaient des placements à faire. D'après le nouvel état de choses, au lieu de s'adresser au public pour avoir les fonds requis et de payer régulièrement les intérêts comme on l'a fait par le passé, je ne suis pas certain si le nouveau mode consistant à se faire donner de l'argent par le

Gouvernement, lorsque vous avez dans le projet de loi une disposition vous obligeant de gaspiller une grande partie de ces fonds, n'affectera pas plus ou moins la valeur de ces obligations.

Dans tous les cas, je combattrai toute mesure par laquelle on me demandera de surcharger ce port d'obligations en dehors de celles qu'il serait raisonnable et juste de lui imposer.

La proposition est adoptée, et le projet de loi est voté en deuxième délibération.

La Chambre, siégeant en comité général, examine les articles de ce projet de loi.

En comité,

L'honorable M. SCOTT : Si je suis bien renseigné, il reste encore entre les mains du Gouvernement une balance de \$750,000 ou \$800,000 sur les fonds que l'on avait consenti de prêter en 1896. En ajoutant cette somme à celle de \$2,000,000 que l'on propose maintenant d'avancer, cela ferait \$2,750,000.

La partie que l'on se propose d'affecter par ce projet de loi à la construction de bassins, de quais et autres améliorations exécutées sur un point particulier de la ville s'élèvent à \$750,000, ce qui laisserait une balance de \$2,000,000 devant être appliquée sans condition et de la manière que les commissaires du havre croiront la plus avantageuse. Il leur resterait donc \$2,000,000, ce qui probablement serait un montant suffisant pour améliorer les bassins suivant le plan qui, je crois, a été approuvé et pour les prolonger angulairement au courant plutôt que de les laisser à angle droit tels qu'ils étaient auparavant. Si cet énoncé est exact, et je crois qu'il l'est, les commissaires du havre n'auraient, il semble, que bien peu de raison de se plaindre, parce qu'ils pourraient dépenser \$2,000,000 de la manière qu'ils croiraient sage et prudente, et il se peut que les bassins et les quais de la partie est de la ville requièrent des améliorations considérables. Je ne puis dire quelle proportion de cette somme doit être affectée aux travaux de la cale sèche; je ne suis pas renseigné sur ce point là. Je suppose que la dépense la plus importante sera faite pour améliorer les quais.

L'honorable M. MACDONALD, (C.B.) Les commissaires du havre ont-ils demandé des fonds pour améliorer les quais?